



**GROUPE
AERO SCHOOL**
FORMATIONS TOURISME & AÉRONAUTIQUE

CODE DOSSIER : Réservé AEROSCHOOL

MATRICULE :

PHOTO

FICHE D'INSCRIPTION

CCA – FORMATION + EXAMEN

CENTRE : NANTERRE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél fixe :

Tél portable :

Adresse Mail :

@

Votre inscription ne sera validée qu'après réception par AERO SCHOOL de tous les documents demandés en ANNEXE retournés par courrier impérativement avant la date de clôture des inscriptions à :

**AERO SCHOOL
126 Avenue Georges Clémenceau
92000 NANTERRE**

- Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au :

01.55.69.19.30

Mail : contact@aeroschool.fr

A réception de votre dossier complet, nous vous communiquerons une date d'examen

ANNEXE :

**Afin que nous puissions prendre en compte votre inscription, il est impératif de nous faire parvenir
Dans les plus brefs délais les éléments suivants :**

<i>VALIDEZ L'ENVOI DES DOCUMENTS EN COCHANT LA CASE</i>	Ce qu'il vous faut
1 exemplaire contrat de formation daté et signé	
1 photo d'identité	
2 enveloppes timbrées vierges	
Attestation de natation, signé par un maître-nageur	
Copie de votre aptitude théorique (document reçu attestant de votre réussite à l'examen théorique du CCA)	
1 photocopie pièce d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité (<i>page 2 et 3 avec photo</i>) <i>Ou titre de séjour et passeport étranger valide de 4 mois minimum</i>	
FORMATION PRATIQUE	
Un chèque de 590 € à l'ordre d'AERO SCHOOL	
FRAIS CENTRE D'EXAMEN	
Un chèque de 190 € à l'ordre d'AERO SCHOOL correspondant aux frais de centre d'examen pratique (Encaissé lors de l'inscription à la pratique). FRAIS NON EXONERABLES.	
FRAIS D'INSCRIPTION DGAC	
<p>Pour les non demandeur d'emploi, merci de nous faire parvenir la facture des frais DGAC de 280€ avec votre dossier : https://redevances.dcs.aviation-civile.gouv.fr/redevance-d-examen-theorique.html</p> <p>OU</p> <p>Si vous êtes inscrits à Pôle Emploi, vous pouvez être dispenser de ces frais en nous fournissant un avis de situation de moins 2 mois avant la date d'examen, avec la mention de votre catégorie de demandeur d'emploi, signé et tamponné par pôle emploi et à nous retourner <u>en original</u>.</p>	

CCA – FORMATION + EXAMEN

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation **AERO SCHOOL** enregistré sous le numéro de déclaration d'activité : **11 92 16488 92** auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Ile-de-France.

L'organisme de formation AERO SCHOOL est agréé par la DGAC sous le n° FR.CCA.09

2) Le co-contractant, Le Stagiaire

NOM :

PRENOM :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : Cabin Crew Attestation (CCA) diplôme de la Direction Générale Aviation Civile. Partie pratique.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de formations professionnelles prévues par l'article L.900-2 du code du travail.
- Elle a pour objectif de former des stagiaires afin de préparer l'examen d'État du CCA partie pratique selon programme DGAC pour 24 stagiaires maximum dans notre centre de formation de Nanterre.
- A l'issue de la formation, une attestation de stage sera délivrée au stagiaire.
- Sa durée est fixée à 42 heures de formation hors stages complémentaires.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Être titulaire de l'Attestation Théorie CCA de – 2ANS

Article 4 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 590,00 €, les frais de centre d'examen sont fixés à 190,00€.

Article 5 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat et avant la date de clôture des inscriptions de la session pratique choisie, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**. Dans tous les autres cas aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué et **la formation débutée sera totalement due par le stagiaire qu'il soit financé par un organisme financeur ou par ses fonds propres.**

Article 7 : Décision de non présentation du candidat à l'examen pratique

AERO SCHOOL se réserve le droit de ne pas présenter le stagiaire aux examens, conformément aux exigences de la DGAC :

- Absence et retards répétés
- Manque d'assiduité

En conséquence, les frais d'inscription DGAC et de centre d'examen seront entièrement à la charge du stagiaire.

Article 8 : Port de tenue en formation et dans les locaux

Pendant la formation pratique, une tenue de type « décontractée » peut être portée chaque jour.

Article 9 : En cas de différend

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande Instance de PARIS (75) sera seul compétent pour régler le litige. Le stagiaire s'engage à signer et à respecter le règlement intérieur de l'école AERO SCHOOL.

Fait à

Pour AEROSCHOOL
Gilda THIEBAUT
Directrice



le

Pour le stagiaire
(1)

ATTESTATION NATATION

Je soussigné(e).....

Maître-nageur-sauveteur à la piscine de.....

Diplôme N° :

Certifie sur l'honneur que Mr/Melle.....

A effectué les épreuves suivantes :

Départ sauté ou plongé grand bassin :

APTE

INAPTE

Nage statique (mains en dehors de l'eau) grand bassin 30 secondes :

APTE

INAPTE

25M nage DORSALE en propulsion jambes uniquement (mouvements brasse ou battements)

effectué en :Seconde

Exercices réalisés avec aisance :

Oui

Non

Commentaires :

.....
.....
.....

Fait le..... A

Cachet et signature